## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

## **Objet**

Les conditions générales de vente (C.G.V.) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de RSB Training, représentée par Raphaël SERRAPICA, et de son client ci-après défini par « le sportif » ou « le client », dans le cadre de la vente des prestations de services ou de produit(s) proposés par RSB Training. Toute prestation et ou vente accomplie par RSB Training implique donc l'adhésion sans réserve du sportif ou du client aux présentes conditions générales de vente. Ces C.G.V. remplacent les C.G.V. précédentes.

## PARTIE 1 - PRESTATIONS SOUMISES À ABONNEMENT

#### **Prestations**

RSB Training propose différentes prestations définies sur le site <a href="https://www.rsb-training.fr">https://www.rsb-training.fr</a>. Les prestations fournies par RSB Training au sportif sont celles en vigueur le jour de la souscription à l'abonnement.

## **Engagement et Abonnement**

Le sportif contracte auprès de RSB Training un abonnement mensuel renouvelable automatiquement.

La durée minimale d'engagement est de 3 mois.

L'abonnement mensuel couvre le mois calendaire. En cas de souscription à une formule en cours de mois, le premier mois d'abonnement est dû en intégralité, l'abonnement débute au jour de la souscription et termine à la fin du mois calendaire.

## Résiliation

Le sportif peut mettre fin à l'abonnement à l'issue de la période minimale d'engagement de 3 mois, sur demande écrite, formulée par voie postale ou électronique (email à : contact@rsb-training.fr) en respectant un préavis de 30 jours.

RSB Training se réserve le droit de résilier tout abonnement d'un sportif dont l'attitude ou le comportement présenterait un risque ou une atteinte aux valeurs et au bon fonctionnement de RSB Training. De manière non exhaustive, ces atteintes incluent : retard de paiement, comportement agressif ou antisportif, tricherie, non-respect des règles antidopage.

Lors de la résiliation tout mois d'abonnement débuté est dû.

## **Suspension**

En cas de blessure et sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude, le sportif peut suspendre son abonnement à compter de la présentation du certificat et pour toute la durée d'inaptitude précisée par ce dernier.

Toute suspension au cours de la période d'engagement prolonge d'autant la durée de cette dernière.

La suspension de l'abonnement n'entraine aucun remboursement mais un report du terme de l'abonnement du nombre de jours de la suspension.

#### **Prix**

Le prix de la prestation est celui en vigueur le jour de la souscription à un abonnement et acceptation des C.G.V., le prix est garanti pour l'année civile en cours.

Il est libellé en euros et calculé hors taxes. RSB Training n'est pas assujettie à la TVA.

#### **Paiement**

Le paiement de l'abonnement du mois en cours est dû avant le 10 du mois. Il s'effectue par carte bancaire, virement ou tout autre moyen de paiement.

En cas de retard de paiement supérieur à 15 jours, soit le 25 du mois, RSB Training se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard d'un montant forfaitaire de 30% du prix de l'abonnement.

### **Partenariats**

Dans le cadre du soutien aux sportifs, RSB Training peut proposer divers partenariats avec des marques et/ou entreprises.

Ces partenariats peuvent être de diverses natures, parmi lesquelles :

- Don de produits,
- Tarifs préférentiels sur des produits,
- Don de prestations de service
- Tarifs préférentiels de prestations de service,
- Avantages divers pour le sportif,
- Avantages divers pour la communauté et les proches du sportif.
- o <u>Utilisation du partenariat et contrep</u>arties

Le sportif est libre d'utiliser ou non chaque partenariat proposé par RSB Training. L'utilisation du partenariat est considérée comme effective dès lors que le sportif bénéficie d'un avantage du dit partenariat.

Dès lors que le sportif utilise un partenariat, ce dernier est soumis pour l'année civile en cours aux obligations suivantes :

- Respect des contreparties du partenariat : ces contreparties sont communiquées par mail aux sportifs par RSB Training
- Obligation de non concurrence : le sportif s'engage à ne pas promouvoir ni s'engager dans un partenariat avec des marques et/ou entreprises en concurrence avec le partenaire de RSB Training.

#### o Partenariats individuels

Dans le cas où le sportif serait amené à signer un partenariat individuel avec une marque et/ou entreprise en partenariat avec RSB Training, il devra :

- Demander l'accord écrit de RSB Training,
- En cas d'acceptation par RSB Training et pour une durée de 10 ans, le sportif devra reverser à RSB Training 10% des montants perçus au titre du partenariat individuel.
- o Résiliation de prestations soumises à abonnement

Dès lors que la résiliation de l'abonnement d'un sportif est effective, il perd les bénéficies de l'ensemble des partenariats, il reste soumis aux conditions relatives à la signature d'un partenariat individuel. Il ne pourra pas signer de partenariat individuel avec un partenaire RSB Training dans les 6 mois francs après résiliation.

Dans le cas d'une résiliation intervenue moins de 6 mois francs après l'utilisation d'un partenariat, le sportif devra :

- Restituer les matériels perçus à RSB Training,
- Rembourser à RSB Training la différence tarifaire entre le prix public et le prix d'achat du ou des produits ou prestations de service.

## Sportifs élites

Les conditions générales de vente (C.G.V.) s'appliquent aux sportifs élites à l'exception du paragraphe « Partie 1 - Prix » qui est remplacé par le paragraphe « Prix sportifs élites », du paragraphe « Partie 1 - Paiement » qui est remplacé par le paragraphe « Paiement sportifs élites » et du paragraphe « Partie 1 - Partenariats » qui est remplacé par le paragraphe « Partenariats sportifs élites » disponibles dans l'annexe 'Conditions Générales de Vente Annexe Sportifs Élites'.

## PARTIE 2 - PRESTATIONS NON SOUMISES À ABONNEMENT

#### **Prestations**

RSB Training propose différentes prestations définies sur le site https://www.rsb-training.fr. Les prestations fournies par RSB Training au sportif sont celles en vigueur le jour de la souscription.

## **Engagement**

Le sportif contracte auprès de RSB Training un engagement unique, non renouvelable automatiquement.

#### Résiliation

Le sportif peut résilier son engagement dans le cadre suivant :

- Stage: remboursement à 100% si la résiliation intervient jusqu'à 6 mois avant la prestation, 50% si la résiliation intervient jusqu'à 3 mois avant la prestation, pas de remboursement si la résiliation intervient moins de 3 mois avant la prestation.
- Testing: remboursement à 100% si la résiliation intervient jusqu'à 1 mois avant la prestation, 50% si la résiliation intervient jusqu'à 15 jours avant la prestation, pas de remboursement si la résiliation intervient moins de 15 jours avant la prestation.
- Autres prestations de services : remboursement à 100% si la résiliation intervient jusqu'à 1 mois avant la prestation, 50% si la résiliation intervient jusqu'à 15 jours avant la prestation, pas de remboursement si la résiliation intervient moins de 15 jours avant la prestation.

RSB Training se réserve le droit de résilier sans remboursement toute prestation de service d'un sportif dont l'attitude ou le comportement présenterait un risque ou une atteinte aux valeurs et au bon fonctionnement de RSB Training. De manière non exhaustive, ces atteintes incluent : retard de paiement, comportement agressif ou antisportif, tricherie, non-respect des règles antidopage.

## Suspension

En cas de force majeure (intempéries, indisponibilité d'installations sportives, etc...) RSB Training se réserve le droit de suspendre toute prestation, dans ce cas la suspension entrainera le report gratuit de la prestation.

**—**Training

#### **Prix**

Le prix de la prestation est celui en vigueur le jour de la souscription et acceptation des C.G.V., le prix est garanti pour la prestation.

Il est libellé en euros et calculé hors taxes. RSB Training n'est pas assujettie à la TVA.

#### **Paiement**

Le paiement de la prestation est dû à la commande. Il s'effectue par carte bancaire, virement ou tout autre moyen de paiement.

#### **PARTIE 3 - PRODUITS**

#### **Produits**

RSB Training propose différents produits décrits sur le site <a href="https://www.rsb-training.fr">https://www.rsb-training.fr</a>. Les caractéristiques des produits vendus par RSB Training au client sont celles en vigueur le jour de l'achat.

Les produits aux couleurs RSB Training (tenues, accessoires, goodies...) sont définis comme des produits personnalisés et/ou confectionnés à la demande.

#### **Prix**

Le prix du produit est celui en vigueur le jour de la validation de la commande.

Il est libellé en euros, hors frais de livraison et calculé hors taxes. RSB Training n'est pas assujettie à la TVA.

## Processus de commande et production

Afin de valider sa commande, le client doit :

- Sélectionner le ou les produit(s) désiré(s),
- Compléter les informations relatives à sa commande,
- Accepter les présentes C.G.V.
- Payer sa commande par carte bancaire, virement ou tout autre moyen de paiement.

Dans le cas de produits personnalisées et/ou confectionnés à la demande (produits dérivés, tenues, accessoires...) après validation de la commande par le client, RSB Training transmet les éléments de la commande à un prestataire pour production. Le délai de production est dépendant du prestataire de RSB Training.

#### Livraison

#### Généralités

Les produits seront livrés à l'adresse de livraison que le client aura indiquée au moment de la validation de sa commande.

À réception de la commande, le client doit vérifier l'état des produits.

#### Mode et tarifs de livraison

RSB Training se réserve le droit d'utiliser le moyen de livraison de son choix en fonction de la quantité de produits et du lieu d'expédition.

Les frais de port s'entendent Toutes Taxes Comprises. Le montant des frais de port est visible sur la page « RÉSUMÉ PANIER » dans le tunnel d'achat et correspond à la ligne « Frais de port TTC ».

#### o Délais de livraison

Le délai de livraison varie en fonction du type de livraison.

Le délai de livraison s'entend à partir de l'expédition de la commande par RSB Training.

#### o Retours

Les produits ne peuvent être retournés que dans le cadre du droit de rétractation.

Pour effectuer un retour, il est nécessaire de valider les modalités du retour avec RSB Training.

Pour un article retourné dans les 30 jours suivant la date de réception de la commande, le client pourra être remboursé ou bénéficier d'un avoir, suivant son choix. Pour un article retourné au-delà de 30 jours suivant la date de réception de la commande, le client ne pourra que bénéficier d'un avoir.

Les frais de retour sont à la charge du client. Une preuve d'envoi doit être conservée par le client. La procédure est la suivante :

- Faire la demande par mail à contact@rsb-training.fr
- Retournez le(s) produit(s) non utilisé(s), avec les étiquettes attachées et dans leur emballage d'origine à l'adresse suivante : RSB Training 20 Chemin des Tèses 13580 LA FARE LES OLIVIERS

#### Rétractation

Dans le cadre du droit de rétractation, le client dispose de 14 jours ouvrés à la date de réception de sa commande, pour effectuer sa demande de retour en contactant RSB Training. Il dispose ensuite de 30 jours pour retourner les produits. Les produits retournés doivent l'être dans un parfait état, non portés, avec les étiquettes attachées et dans leur emballage d'origine. Conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les produits personnalisés, confectionnés à la demande et périssables.

## Litiges

En cas de litige, après démarche préalable écrite du client auprès de RSB Training et dans le cas où le règlement du litige n'aurait pas abouti, conformément aux dispositions du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, le client peut recourir au Service du Médiateur.

## **PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS**

## **Droits à l'image**

Le sportif ou client autorise RSB Training et ses partenaires à utiliser les photos et vidéos disponibles sur ses réseaux sociaux et les photos et vidéos réalisées à l'entrainement ou en compétition à des fins commerciales et de communication.

#### Réseaux sociaux

Le sportif ou client autorise RSB Training à le suivre sur les réseaux sociaux et à partager le contenu qu'il publie.

Le sportif s'engage à fournir des photos et vidéos d'entrainement et de compétitions à RSB Training.

Le sportif veillera à identifier @rsb\_training et à utiliser #rsbtraining sur ses publications sportives.

#### Données et confidentialité

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 (Loi N°78-17) les données personnelles du sportif ou client ne sont pas transmises à des tiers et sont utilisées par RSB Training uniquement pour son fonctionnement et sa communication. Le sportif ou client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

## Propriété intellectuelle

RSB Training est propriétaire des droits de propriétés intellectuelles et détient les droits d'usage sur l'ensemble des éléments transmis au sportif ou client et disponibles sur le site internet (<a href="https://www.rsb-training.fr">https://www.rsb-training.fr</a>).

Toute exploitation non autorisée, reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments ci-dessus cités est interdite et pourra être poursuivie conformément aux articles L.335 du Code de Propriété Intellectuelle.

# Pratique sportive et sécurité Training

Les prestations proposées par RSB Training sont à destination de sportifs ou clients pratiquant des activités physiques de manière autonome sous leur propre responsabilité.

RSB Training leur conseille de prendre toutes les mesures nécessaires afin de pratiquer leurs activités sportives dans des conditions optimales de sécurité.

Date :	
Prestation:	
□ avec abonnement	
□ sans abonnement	
Prix:	
Fait en deux exemplaires, le	
Le sportif	<b>RSB Training</b>
<b>Le sportif</b> (Nom Prénom et signature	RSB Training
	RSB Training